Ondes URBAINES

VILLES de FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 13 Février 2008 - n°405

Economie - Plan banlieues - Volontaire sur les mesures, discret sur les moyens
Economie - Développement durable - Convention des maires
Economie - Opération campus
Economie - Fonction publique - Les tendances de l\'emploi territorial en 2008
Economie - Comité des regions
Economie - Agenda
Santé - Les villes moyennes et la santé

ECONOMIE

Plan banlieues - Volontaire sur les mesures, discret sur les moyens

Le Président de la République, a dévoilé vendredi dernier, son plan très attendu pour les banlieues. Annoncé comme le nouveau plan « Marshall » qui doit désenclaver les quartiers cumulant handicaps et difficultés sociales, ce plan comporte à la lecture nombre de mesures en matière d'emploi, d'éducation, de formation mais aussi de sécurité.
Ce plan, qui souhaite placer l'individu avant même l'urbanisme et l'architecture, se veut un véritable « **enjeu de civilisation** ». Il implique non seulement l'État et son administration, mais aussi les collectivités locales et toute la société civile, car
« c'est l'idée même de nation qui est en cause ». Malgré une ambition affichée de réinventer la ville, « qui intègrera au lieu d'exclure », le chef de l'État s'est toutefois montré discret sur les moyens financiers qui pourraient être mis en œuvre.
Abordant le bilan de 25 ans de politique de la ville, Nicolas Sarkozy, est en particulier revenu sur les différents dispositifs de zonage mis en place, zonages ayant trop souvent enfermés les habitants de ces quartiers. Et le chef de l'État de s'interroger sur l'efficacité des actions menées à travers
2 200 quartiers prioritaires, ou encore dans 751 territoires classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).
Devant ce constat, le Président de la République s'est prononcé en faveur d'une véritable **remise à plat des aides financières accordées par l'État,** alors qu'aucun « quartier n'est jamais sorti de ces dispositifs (…) censés constituer un moyen de revenir à l'égalité ».
Cette remise à plat devrait intervenir dès 2009 afin de tenir compte notamment des « villes avec des quartiers en difficulté qui utilisent au bénéfice d'autres quartiers les dotations supplémentaires qui leur sont accordées » ; le Président a demandé au Premier ministre et à la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales de « conduire avec les élus locaux une réflexion sur la répartition des dotations aux collectivités » ; un projet de réforme devant être préparé d'ici l'été pour être traduit dans la prochaine loi de finances. Cette remise à plat impliquera également le renouvellement des actuels contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), puisqu'il sera alors question de concentrer les efforts « là où résident les besoins ».

Réaction de la FMVM
La Fédération des Maires des Villes Moyennes a indiqué par voie de communiqué vouloir être associée à la redéfinition des zonages et des politiques financières de l'État. En effet, les villes moyennes, qui comptent dans deux tiers des cas une ZUS, se sentent particulièrement concernées par cette orientation générale.
Devant l'importance des répercussions de ces politiques pour les villes moyennes et leurs intercommunalités - dispositifs d'exonérations fiscales, sociales, dotation de solidarité urbaine, aides à la création d'entreprises… - Bruno Bourg-Broc a saisi solennellement le Premier ministre et la ministre de l'Intérieur, afin que la FMVM soit associée à la concertation qu'ils sont chargés d'organiser avec les collectivités locales.

CIV renforcé
Au niveau du pilotage, Nicolas Sarkozy, s'est positionné pour donner un caractère plus interministériel à la politique de la ville. Sous l'autorité du Premier ministre, le Conseil interministériel des villes (CIV) deviendra le lieu de décision et de suivi des résultats obtenus.
La chaîne des responsabilités devrait également être clarifiée, la politique de la ville se déclinant sur le terrain, des préfets de régions aux « représentants de l'État dans le quartier ». Mis en place d'ici au 1er septembre prochain, ces derniers auront « une véritable autorité sur les services de
l'État dans le quartier ».

Sécurité
Assumant tout ce qui a été dit sur ce sujet par le passé, le chef de l'État s'est montré sans complaisance à l'égard des délinquants et de l'économie souterraine qui gangrènent les banlieues. L'action des Groupes d'intervention régionaux (GIR) sera renforcée, et par ailleurs, 4 000 policiers devraient être redéployés sur trois ans « dans les départements les plus marqués par les violences urbaines ». 200 « unités territoriales de quartier » (voir *Ondes Moyennes n° 402*) viendront appuyer ce redéploiement opérationnel.
Basé sur un système de réserve, des délégués à « la cohésion police-population », c'est-à-dire des habitants,

devraient également être mobilisés pour s'impliquer pour la sécurité de leur propre quartier.

Écoles de la 2ème chance
Afin de renforcer l'égalité des chances et de « casser les ghettos scolaires », le Président souhaite également mobiliser l'action du gouvernement sur les jeunes sortis du système scolaire et dépourvus de qualification.
Recensés par l'Éducation nationale, ces jeunes de plus de 16 ans seront accueillis dans une école de la 2ème chance. Érigées en priorité du quinquennat, ces écoles bénéficieront de la taxe d'apprentissage et de passerelles comme celle qui existe concernant la capacité en droit.
Le Président de la République entend aussi accroître l'accompagnement éducatif des plus jeunes. Dans les écoles primaires des quartiers, les équipes éducatives seront renforcées, notamment pour les jeunes orphelins de 16h00.
Les enfants de milieux défavorisés, qui montrent de bonnes aptitudes scolaires et qui ne peuvent pas étudier chez eux dans de bonnes conditions, bénéficieront en outre d'un système d'internat, pour obtenir un accompagnement scolaire et éducatif optimum.

Contrat d'autonomie
S'agissant de l'emploi, Nicolas Sarkozy a annoncé la création d'un contrat d'autonomie pour les jeunes au chômage. Confié aux « entreprises spécialisées dans l'insertion professionnelle », il prendra la forme d'un
« soutien intensif et personnalisé » de quelques semaines à quelques mois et pourra aboutir sur une bourse.
L'objectif de ce contrat est d'accompagner 100 000 jeunes vers l'emploi en trois ans. La fonction publique devrait être un des moteurs et participer à l'intégration des enfants issus de l'immigration. Avant la fin de l'année, le gouvernement devrait ainsi adopter des mesures pour qu'en cinq ans l'administration
« s'ouvre largement à la diversité ».

Transports
Le seul chiffre avancé par le chef de l'État concerne les efforts consacrés au désenclavement des quartiers. Prélevés sur les financements du Grenelle de l'environnement, 500 millions d'euros seront destinés à la réalisation de voies de bus, de tramway et à leur sécurisation.
Néanmoins l'essentiel de ces crédits devraient être réservés à l'Ile-de-France, dans les autres régions, l'État pourrait apporter son aide pour les quartiers dont « l'isolement est un obstacle à l'emploi pour ses habitants »...

ECONOMIE

Développement durable - Convention des maires

Une semaine après la présentation par la Commission européenne de son projet de paquet législatif « énergie-climat » qui assigne notamment des objectifs à chacun des Etats membres de l\'Union, c\'est au tour des collectivités locales d\'être mises à contribution pour lutter contre le changement climatique à travers la « Convention des maires », initiative visant une contribution des acteurs locaux pour une Europe durable. Les collectivités sont en effet au cœur de la deuxième semaine européenne de l\'énergie durable, inaugurée le 28 janvier par le commissaire européen à l\'Energie, Andris Piebalgs, et le ministre slovène de l\'Economie, Andrej Vizjak.

Le rôle-clé des collectivités
« *Les villes représentent aujourd\'hui l\'endroit idéal pour mettre en œuvre des idées nouvelles et des projets novateurs destinés à lutter contre le réchauffement climatique. Elles sont aussi des espaces publics où il est possible de trouver des solutions multiculturelles et intersectorielles, et où l\'on peut arriver à concilier les intérêts privés et publics. La lutte contre la menace que représente la crise climatique ne peut se faire qu\'à long terme, de façon holistique et cohé-rente* », a déclaré Andris Piebalgs.
En effet, les collectivités locales jouent un rôle-clé dans le secteur de l\'énergie. Elles sont souvent à la fois producteurs-fournisseurs et consommateurs. Elles ont également une position privilégiée pour promouvoir et planifier les investissements dans l\'énergie durable. Echelon politique et administratif le plus proche des citoyens, elles peuvent enfin influencer la demande d\'énergie en informant et incitant les citoyens à consommer plus efficacement.
95 villes et régions d\'Europe, dont 15 capitales ont déjà exprimé leur intérêt pour cette convention. Pour intégrer ce pacte, les collectivités doivent élaborer une stratégie concrète dont l\'avancement sera périodiquement contrôlé.

Les objectifs de la convention
La « Convention des maires » est une initiative axée sur les résultats, portant sur des projets concrets et des résultats mesurables. Les villes et régions participantes s\'engageront officiellement à réduire leurs émissions de CO2 de plus de 20% d\'ici à 2020 en élaborant des plans d\'action pour l\'énergie durable. Les habitants seront informés des résultats de leurs villes respectives au moyen de rapports périodiques, qui pourront être contrôlés par une tierce partie. La Commission soutiendra la mise en commun, entre les villes et régions signataires de la convention, des meilleures pratiques mondiales en matière d\'énergie durable, au moyen d\'un mécanisme de « critères d\'excellence ». Un secrétariat de la convention, financé grâce au programme Énergie intelligente - Europe, gérera les tâches de contrôle, de mise en réseau et de promotion liées à ce nouveau défi.
Un projet d\'accord prévoit que les signataires devront notamment mettre en œuvre le Plan d\'action pour l\'efficacité énergétique de la Commission, mobiliser la société civile, adapter la structure de leur administration autour de ces objectifs, publier un rapport d\'évaluation annuel… Reste maintenant à élaborer la version finale du texte par une consultation officielle, puis de fixer un délai pour l\'adhésion formelle à la convention. En parallèle, plusieurs débats et manifestations de haut niveau se tiendront pour définir les conditions de participation des entités financières et les critères d\'excellence à inscrire dans la convention. Le premier groupe de villes officialisera son adhésion au plus tard lors de la prochaine semaine européenne de l\'énergie durable.

À seulement quelques semaines des élections municipales, les problématiques énergétiques sont susceptibles de

devenir un enjeu politique local de premier ordre en France, dans la foulée du Grenelle de l\'environnement. À l\'instar de ce qu\'elle avait proposé lors de l\'élection présidentielle, la Fondation Nicolas Hulot a ainsi présenté et diffusé son Pacte écologique local, qui vise à mobiliser candidats et électeurs autour de sept enjeux écologiques majeurs pour une commune.

ECONOMIE

Opération campus

Valérie Pécresse, ministre de l\'Enseignement supérieur, a lancé le 6 février l\'appel à projets de « l\'Opération campus » en faveur de l\'immobilier universitaire. L\'objectif est de faire émerger de véritables lieux de vie et d\'échanges et de renforcer l\'attractivité des universités françaises. Cette opération a donc pour objectif de requalifier les campus existants et de mettre en place de grands campus attractifs. Car la ministre considère que, dans la compétition mondiale du savoir, « la qualité des infrastructures universitaires constitue un facteur important d\'attractivité pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs français et étrangers ».
Ce plan, qui permettra la rénovation de **dix grands projets de campus**, est financé grâce à la cession d\'une partie de la participation de l\'État dans le capital d\'EDF, soit un montant global de cinq milliards d\'euros.
Les notes d\'intention, à l\'initiative des universités, décrivant les grands objectifs du projet devront être remises à la fin du mois d\'avril pour une première sélection prévue fin mai. L\'approbation définitive des projets aura lieu fin novembre 2008.

Un comité de sélection, composé de personnalités indépendantes, sera chargé de sélectionner les 10 projets de rénovation universitaire. **Les projets devront répondre à quatre critères** : l\'ambition pédagogique et scientifique du projet ; l\'urgence de la situation immobilière et la capacité du projet à tirer parti de l\'existant ; le développement d\'une vie de campus ; le caractère innovant et structurant pour le territoire.
Ces projets devront être exemplaires, en particulier vis-à-vis des engagements pris par l\'État dans le cadre du Grenelle de l\'environnement et dans la volonté de créer de véritables lieux de vie.
Leur mise en œuvre se fera dans le cadre d\'opérations de partenariat public-privé, de manière notamment à en accélérer la réalisation.

ECONOMIE

Fonction publique - Les tendances de l\'emploi territorial en 2008

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a publié le 30 janvier dernier sa note de conjoncture annuelle intitulée
« Tendance de l'emploi territorial », qui recense les grandes évolutions statistiques en la matière. En 2007, les collectivités ont poursuivi le renforcement de leurs effectifs qui s'est trouvé par ailleurs amplifié par les transferts de personnel liés à l'Acte II de la décentralisation, surtout dans les régions et les départements.

Effectifs
Les effectifs estimés des collectivités territoriales sont d'environ 1 677 000 agents en 2007. Les communes de 20 000 à 80 000 restent les collectivités qui comptent le plus d'agents territoriaux, suivies des conseils généraux et des communes de 3 500 à 9 999 habitants. En 2007, l'augmentation générale des effectifs est majoritairement dûe cependant aux transferts de personnel à destination des régions et des départements (44 620 transferts réalisés en 2007, contre seulement 19 000 en 2006). Concernant la répartition des effectifs, on note que 73 % des effectifs recensés sont titulaires et stagiaires, 23 % sont non titulaires (y compris les assistantes maternelles et les emplois de cabinet), et 4 % sont des emplois aidés. Dans ce contexte, la part des titulaires a augmenté de deux points en 2007, et les emplois aidés ont perdu un point, ainsi que les non-titulaires.

Tendances
Seulement 15 % des organismes communaux et 16 % des organismes intercommunaux envisagent d'augmenter leurs recrutements cette année, mais sur des volumes qui restent conséquents, soit un nombre total de recrutements évalué à 19 210 postes (soit + 1,2 % par rapport aux effectifs communaux actuels et + 2,5 % pour les EPCI). Les collectivités, souhaitant envisager de recruter le plus, sont situées en Guyane, en Poitou-Charentes, en Île-de-France, en Midi-Pyrénées et en Champagne-Ardenne.

Villes
Comme chaque année, le CNFPT a effectué un sondage auprès des collectivités locales. Concernant les villes moyennes, 72 % des communes interrogées de 20 000 à 80 000 habitants déclarent envisager des recrutements pour l'année 2008. Les principaux secteurs du recrutement demeurent la petite enfance (20 %), la police et la sécurité (10 %), le bâtiment et le patrimoine bâtis (8 %), et aussi les espaces verts (6 %). Ces recrutements prévus représenteraient 2 760 agents. Il faut aussi noter que 63 % des communes de 20 000 à 80 000 habitants estiment avoir des difficultés importantes de recrutement (contre 58 % pour les villes de plus de 80 000 habitants). La pénurie touche principalement les métiers de la petite enfance, les techniciens en bâtiment, et le secteur de la santé. Selon le CNFPT, les raisons invoquées par les structures interrogées sont surout l'inadéquation des candidats aux profils recherchés et le manque d'attractivité des régimes indemnitaires.

EPCI
Concernant les tendances dans les EPCI, 16 % des organismes intercommunaux envisagent de recruter en 2008 et près de 40 % d'entre eux disent éprouver des difficultés à recruter. Environ 4 720 recrutements sont prévus au cours

de l'année 2008, représentant ainsi 2,5 % de leurs effectifs actuels.

Chantiers prioritaires
La mise en place de plans de formation, la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et la sécurité au travail sont considérées comme les trois volets les plus prioritaires en 2008, selon les moyennes et grandes collectivités interrogées par le CNFPT. Toutefois, seulement 66 % des moyennes et grandes collectivités estiment avoir un chantier prioritaire ou un grand projet en matière de ressources humaines à entreprendre en 2008.
Source : *http://www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/contenu.phtml?id=1277*

ECONOMIE

Comité des regions

Présidence
L'homme politique belge Luc Van den Brande a été élu le 6 février dernier président du Comité des régions (CdR) de l'Union européenne pour un mandat de deux ans lors de sa session plénière tenue à Bruxelles, à la suite de Michel Delebarre, maire de Dunkerque. Avocat de formation et ancien ministre-président de la Flandre, M. Van den Brande est membre du CdR depuis sa création en 1994. Dans l'allocution prononcée devant la session plénière après son élection, il a exposé ses sept chantiers prioritaires : la réforme du budget européen, la politique énergétique, les objectifs de Lisbonne, la politique de cohésion, la diversité culturelle, la politique de voisinage, et la subsidiarité. Il est le huitième président de cette assemblée politique qui donne voix au représentants des collectivités locales et régionales au sein du processus de décision européen. En effet, le CdR doit être consulté avant toute décision de l'UE portant sur les questions intéressant les pouvoirs locaux et régionaux, comme la politique régionale, l'environnement, l'éducation et les transports.

Délégation française
Les membres de la délégation française, composée de 24 titulaires, se sont réunis en marge de cette session plénière. Ils ont procédé à l'élection du président de la délégation française au Comité des régions, à la suite du décès de Raymond Forni qui occupait ce poste jusqu'en décembre dernier. Ils ont désigné Jean-Louis Destans, Président du Conseil général de l'Eure. Il prend ses fonctions à quelques semaines du début de la Présidence française.

Pour information, le Comité des régions a un nouveau site internet : *www.cor.europa.eu*

ECONOMIE

Agenda

19 février 2008
Paris
Bruno Bourg-Broc rencontre Claude Blanchemaison, secrétaire général de la Présidence française de l'Union européenne

3 avril 2008
Bourgoin-Jallieu
2ème réunion interrégionale d'information sur les Fonds structurels européens pour les villes moyennes et Epci dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013
Réunion réservée aux adhérents

SANTÉ

Les villes moyennes et la santé

Cette étude – réalisée en partenariat avec la CDC et la FMVM par NFT - propose un état des lieux précis de la situation en matière d'offre sanitaire dans les villes moyennes, et formule un certain nombre de recommandations pour aider les acteurs impliqués dans cette politique à préparer leurs décisions futures.

Etude disponible à la Documentation française

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi